



## **Remise du Grand Prix de l'Académie de Stanislas, offert par le CIC Est, à l'Association Flore 54, lors de la séance solennelle du 20 janvier 2019.**

### **Rapport du Secrétaire perpétuel, le Professeur Jean-Claude Bonnefont**

Lorsque les préoccupations environnementales ont commencé à émerger, dans la société française, au début des années 1970, l'Etat a apporté des réponses appropriées dans deux domaines importants : celui de la protection des ressources en eau et celui de l'élimination des déchets. En revanche, pour la protection des espaces naturels et des paysages, il s'est contenté de mesures ponctuelles, qui ne pouvaient être totalement satisfaisantes : classer des sites ou des portions d'espaces, à titre de « témoins », en abandonnant le reste à une évolution inéluctable, dictée par les lois du marché. C'était l'époque où l'on morcelait les grandes forêts, en y laissant pénétrer tout un réseau de routes, d'autoroutes et de lignes électriques, où l'on « mitait » sans vergogne l'intérieur des espaces forestiers, en prenant comme excuse la qualité esthétique des lisières qu'on avait soi-disant protégées.

Cette politique laissait un vide, que les associations n'ont pas tardé à combler. Mais ces nombreuses associations, souvent nées d'un problème purement local, pouvaient être suspectées de défendre des intérêts égoïstes : nous ne voulons pas de cela chez nous, allez le faire ailleurs ! Pour unir leurs forces, coordonner leurs actions, les éduquer davantage en vue du bien commun, et pour les rendre représentatives aux yeux des pouvoirs publics, elles devaient nécessairement se grouper en une fédération, qui ferait entendre leur voix.

C'est ce qu'avait bien compris Jean-Marie Pelt, lorsqu'il a créé sa FLORE (Fédération lorraine de l'environnement) au niveau de la région tout entière.

A la génération suivante, les esprits ont évolué, mais les problèmes n'ont pas changé de nature. Il est simplement apparu qu'il était plus facile et plus efficace de regrouper les associations dans un cadre départemental, pour être en prise directe avec les interlocuteurs principaux : le préfet et ses services, le conseil général, aujourd'hui départemental, les présidents des communautés de communes et des grandes agglomérations.

C'est ainsi qu'est née Flore 54, qui a été créée le 2 février 1983, c'est-à-dire il y a 36 ans. Cette longévité est déjà une première preuve de son succès. Elle groupe et représente aujourd'hui 58 associations ou collectifs, soit un effectif total de près de 6000 personnes. Elle reflète la diversité des préoccupations des personnes désireuses de militer pour la défense de l'environnement : on y trouve naturellement des partisans de la biodiversité, notamment des botanistes ; des défenseurs du patrimoine, car notre environnement végétal est aussi un bien historique et culturel ; des associations d'insertion, car la satisfaction des besoins environnementaux peut être la porte d'entrée de toutes sortes de métiers souvent négligés. Trois communes de la couronne nancéienne, Vandoeuvre, Laxou et Malzéville, apportent spécialement leur appui à Flore 54, qui compte également 200 adhérents individuels.

D'après ce que je viens de dire, vous pouvez aisément concevoir quelles sont les activités de Flore 54. Elles consistent à animer un réseau d'associations dont les principales sont représentées à son conseil d'administration ; à récompenser, par les Trophées de l'environnement 54, les bonnes initiatives prises dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie par des individus isolés, par les écoles et collèges, ainsi que par des associations adhérentes et non adhérentes ; à accueillir des stagiaires et des jeunes en service civique pour mener à bien des projets qui contribueront à leur formation ; à convier le public à des conférences bien ciblées et à des sorties dans la nature ; à siéger enfin dans un grand nombre d'organismes, grâce à l'agrément qu'elle a reçu officiellement

comme association de protection de l'environnement et du cadre de vie. Cette présence auprès des instances de décision est tout à fait nécessaire pour pouvoir recueillir l'information à la source et pour faire avancer les dossiers.

Cependant, comme vous pouvez l'imaginer, il ne suffit pas d'être présent pour que tous les problèmes disparaissent. Il faut parfois livrer bataille. C'est ce qui s'est passé à propos du renard roux, que beaucoup de gens considèrent comme nuisible, mais dont Flore 54 et ses associations alliées affirment qu'il est au contraire un prédateur très utile de petits mammifères ravageurs des cultures. Elles ont réussi très récemment à faire suspendre par le tribunal administratif l'arrêté préfectoral qui autorisait le tir de nuit sur le renard roux.

J'ai gardé pour la fin le plus grand succès de Flore 54, celui que vous avez certainement tous en mémoire : le classement du massif forestier de Haye en forêt de protection. Ce fut l'aboutissement d'une très longue procédure, qui a duré 12 ans, ce classement ayant été demandé au préfet dès octobre 2006. Il a fini par consentir à créer des groupes de travail, qui ont élaboré un projet. L'originalité de celui-ci a été d'insister sur le fait que la forêt de Haye est enserrée dans une boucle de la Moselle, ce qui permet une complémentarité entre deux formes de loisirs, ceux liés à l'eau et ceux liés à la forêt. Des démarches ont été faites auprès de toutes les communes riveraines du massif, pour obtenir leur plein accord. Après une enquête publique, qui a eu lieu en octobre 2013, le projet de classement a pu être déposé au ministère de l'Agriculture en novembre 2014. C'est alors que de nouvelles difficultés sont apparues. La prospection aérienne a révélé qu'il existait, sous la forêt de Haye, un grand nombre de vestiges archéologiques de l'époque protohistorique. Il convenait donc d'autoriser des fouilles à caractère scientifique, mais sans autoriser les travaux d'une éventuelle reprise de l'exploitation minière.

Ce dernier obstacle ayant été surmonté, le décret du 28 octobre 2018 a mis un point final à cette longue lutte en classant en forêt de protection 10 414 ha sur les 11 400 ha que compte le massif.

Monsieur le président, l'académie de Stanislas qui, en cette matière, n'est que l'exécutrice de la Banque CIC-Est, qui dote généreusement notre Grand prix, est heureuse de vous décerner cette récompense, que vos efforts et les efforts de tous ceux qui ont oeuvré avec vous ont amplement méritée.